

Liste d'aptitude au corps des agrégés : entre espoir et amertume !

La CAPA, chargée d'examiner les candidatures pour l'accès au grade de professeur agrégé par liste d'aptitude, s'est tenue le lundi 23 mars 2015.

Espoir de parité... déçu

284 dossiers étaient présentés, dont 51 candidatures au titre de l'enseignement supérieur, 132 candidatures d'hommes et 152 candidatures de femmes. Or on constate toujours que dans la liste proposée à la CAPN par la CAPA de Poitiers, l'équilibre n'est pas respecté ! Malgré nos interventions constantes et fermes sur la question, le combat pour l'égalité des sexes a encore de beaux jours devant lui dans notre académie ! Ce premier constat est d'autant plus amer qu'on le sait, la profession s'est considérablement féminisée et que trop souvent, les femmes se limitent en amont et n'osent pas toujours candidater.

Faible nombre de promus en vue

37 candidatures ont été retenues et seront portées à l'attention de la CAPN. Sur ces 37 candidatures, combien seront promus ? L'an dernier en effet, 9 collègues seulement avaient été promus sur une liste de 36 candidatures, certains présents sur cette liste depuis plusieurs années déjà ! Et c'est là un deuxième sujet d'amertume : le faible taux de promotions possibles par année, le taux de pression sur certaines disciplines (voir tableaux joints) font de cette voie de promotion une voie étroite. Elle suscite autant d'engouement qu'elle produit de déception, trop de collègues faisant valoir leur droit à la retraite sans pouvoir bénéficier de cette reconnaissance. La FSU ne cesse d'ailleurs de demander que le ratio soit revu, au moment où, chacun en conviendra, nos carrières s'allongent en même temps qu'elles patinent.

Inégalité de traitement en fonction des disciplines

Alors certains IPR choisissent de ne présenter qu'un petit nombre de candidatures quand le contingent national est conséquent : c'est le cas en mathématiques dans notre académie où les IPR veillent à ne pas tenir une candidature trop longtemps sur la liste. L'EPS au contraire, avec seulement 20 promotions au plan national, multiplie toujours les candidatures, au risque de décevoir. C'est la raison invoquée aussi par les IPR à la sévérité de certains avis portés sur les dossiers : nombre de dossiers, pourtant fournis et riches, ne reçoivent cette année qu'un avis favorable, avec parfois, l'invitation à se présenter aux épreuves de l'agrégation interne. Si un tel argument peut s'entendre d'un point de vue pragmatique, il n'a pas manqué de heurter certains candidats qui ne voient pas bien comment ils pourraient assumer leur service d'enseignement, poursuivre leurs interventions ici ou là, publier... et présenter l'agrégation ! Nos interventions ont d'ailleurs permis de relever des avis qui pouvaient apparaître ou précipités ou infondés.

Le SNES intervient pour l'égalité de traitement des dossiers

A la question du classement sur la liste académique, question qui revient souvent chez les collègues, il faut savoir qu'il n'est qu'indicatif. La CAPN revoit les classements académiques en fonction de la teneur du dossier, de l'âge du candidat (la moyenne est toujours de 56 ans) .. C'est ce qui explique que l'an dernier, certains candidats classés n°2 dans notre académie ont été promus quand le N°1 ne l'était pas. Là aussi, nous devons déplorer l'attitude de certains IPR, prompts à pousser de l'avant une nouvelle candidature au risque de perturber l'ordre de la discipline. C'est non seulement incompréhensible pour les candidats déjà classés mais inefficace, tant la CAPN garde la mémoire des classements et dossiers. Nous ne manquons jamais de le rappeler dans nos interventions. Cela ne nous interdit pas de souligner la valeur objective de certains dossiers pour préparer l'avenir.

Reste la redoutable question du barème ou du moins de l'absence de barème ! Sans remettre en cause la grande valeur des dossiers présentés, a fortiori des dossiers retenus et promus, nous déplorons l'absence de critères objectifs qui tiennent compte de la bi-admissibilité, de l'investissement dans le supérieur, des publications, du niveau de diplôme comme l'exige pourtant la note de service. Même la note pédagogique n'aura pas la même importance selon la discipline regardée : simple élément ici, elle est considérée comme incontournable ailleurs. Comment expliquer autrement que certains candidats bénéficient d'inspections récentes et très régulières quand d'autres attendent une inspection depuis 20 ans ! On ne dira jamais assez le préjudice que représente le retard d'inspection ici. Trop souvent encore, sont valorisés des investissements locaux, des missions ponctuelles au service de telle ou telle hiérarchie, qui manquent de lisibilité au niveau national. Que penser à cet égard de la fonction RUPN, souvent invoquée par les chefs d'établissements, de la mise en œuvre du réseau ECLORE dont nous rappellerons ici qu'il n'a rien d'un projet national, qu'il n'est qu'une spécialité picto-charentaise de plus !!

Parce qu'il existe diverses voies de recrutement à l'agrégation, toutes d'égale dignité, parce qu'il est urgent de travailler à une revalorisation effective de nos carrières, le SNES-FSU se bat pour une augmentation conséquente du nombre de promotions possibles ici, pour le rétablissement d'un barème national et objectif qui garantisse transparence et équité dans l'examen des dossiers. C'est le sens des interventions des commissaires paritaires académiques et nationaux.

La CAPN se tiendra du 27 au 29 mai 2015. Vous serez rapidement informés des résultats vous concernant si votre candidature a été retenue. Pour les autres, il nous reste à vous conseiller patience et persévérance, à vous inviter à nous rejoindre dans l'action du 9 avril qui dénoncera l'austérité infligée à notre pays, austérité qui se montre amère ici aussi !